



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 74332

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les nouvelles formes inédites des campagnes anti tabac. En effet, les autorités sanitaires britanniques viennent de distribuer, dans le cadre d'une nouvelle campagne antitabac, plusieurs centaines de milliers de prospectus imprégnés d'une forte odeur de tabac, censée dissuader les adolescents de fumer. Cette campagne du National Health Service (NHS) a également investi les magazines féminins. Ces publicités présentent une femme séduisante, mais sur le modèle des annonces de parfumeurs, le dépliant dégage une forte odeur, une fois ouvert suggérant ainsi les effets de la cigarette. Ces publicités accompagnent une campagne plus vaste, à destination des adolescents, qui suggère que la cigarette favorise l'apparition des rides et le jaunissement des dents. Cette nouvelle forme de campagne originale et olfactive rencontre un grand succès outre-Manche. Elle a aussi été utilisée aux États-Unis. Elle mériterait d'être également reprise en France. Il lui demande donc ce qu'il compte faire en ce sens.

## Texte de la réponse

Parmi les quatorze avertissements sanitaires spécifiques imprimés de façon alternative sur les conditionnements des cigarettes depuis le 1er octobre 2003 figure le message suivant « Fumer provoque un vieillissement de la peau ». Seize magazines féminins se sont engagés, dès 2000, contre la progression du tabagisme féminin en signant la charte « Pages sans fumée ». Cette charte engage les rédactions signataires à ne pas véhiculer une image positive de la cigarette et à informer sur les risques inhérents au tabagisme. Dans l'immédiat, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) n'envisage pas de lancer une campagne olfactive pour dissuader les personnes de fumer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74332

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8890

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2006, page 340